



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

|                                    |                                                                                                                |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° de l'intervention :             | 303-2022                                                                                                       |
| Type d'intervention :              | Motion                                                                                                         |
| Motion ayant valeur de directive : | <input checked="" type="checkbox"/>                                                                            |
| N° d'affaire :                     | 2022.RRGR.444                                                                                                  |
| Déposée le :                       | 08.12.2022                                                                                                     |
| Motion de groupe :                 | Non                                                                                                            |
| Motion de commission :             | Non                                                                                                            |
| Déposée par :                      | Pichard (Biel/Bienne, PVL) (porte-parole)<br>Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC)<br>Kohler (Spiegel b. Bern, PLR) |
| Cosignataires :                    | 0                                                                                                              |
| Urgence demandée :                 | Non                                                                                                            |
| Urgence accordée :                 |                                                                                                                |
| N° d'ACE :                         | 887/2023 du 16 août 2023                                                                                       |
| Direction :                        | Direction de l'instruction publique et de la culture                                                           |
| Classification :                   | Non classifié                                                                                                  |
| Proposition du Conseil-exécutif :  | <b>Vote point par point</b><br><b>Points 1 : adoption et classement</b><br><b>Point 2 et 3 : adoption</b>      |

## Vérifier sur des bases factuelles la stratégie de formation pour la première langue nationale étrangère et la reformuler

Le Conseil-exécutif est chargé de réexaminer sa stratégie de formation concernant l'apprentissage réciproque des langues nationales (le français et l'allemand) afin de mettre en place une politique de formation reposant sur des bases factuelles et de reformuler la définition de ses objectifs.

Nous souhaitons notamment qu'une analyse soit effectuée sur :

- a) la pertinence de l'apprentissage précoce des langues étrangères ;
- b) la promotion du bilinguisme par le biais d'écoles bilingues (en tenant compte du fait que, dans de nombreuses localités, les élèves ne parlent aucune des deux langues nationales à la maison) ;
- c) les possibilités d'échanges linguistiques.

Cette analyse devra également comporter des propositions concrètes sur la manière d'améliorer les résultats actuellement non satisfaisants des élèves qui apprennent une langue étrangère. Par ailleurs, nous attendons aussi une définition des priorités en matière d'objectifs de formation, notamment en ce qui concerne la baisse des performances en matière de compréhension écrite et de production écrite dans la langue maternelle respective (étude PISA 2018).

## Développement :

En tant que canton bilingue, le canton de Berne accorde depuis toujours une grande importance à ce que les jeunes apprennent les langues de manière moderne et progressiste. Ce faisant, il assume également la responsabilité particulière dont il est investi en tant que trait d'union entre deux régions linguistiques, l'une germanophone et l'autre francophone. Ces derniers temps, divers événements et sujets ont mis en lumière les forces et les faiblesses, mais aussi les chances et les risques que présente notre formation linguistique. Le Conseil-exécutif doit donc élaborer une nouvelle stratégie de formation pour l'apprentissage des langues étrangères et le bilinguisme dans le canton de Berne.

Nous avons dégagé les grandes lignes de cette stratégie. Commençons par les résultats scolaires qui pourraient être améliorés. Des enquêtes récentes montrent en effet que les jeunes Bernoises et Bernois ne sont pas en tête dans la comparaison cantonale en ce qui concerne les connaissances de leur première langue étrangère (français ou allemand) et que beaucoup d'entre elles et eux ne remplissent pas les objectifs de qualité (selon l'étude de l'Institut du pluri-linguisme de l'Université de Fribourg, seuls 11 % des élèves parviennent à acquérir les compétences de base).

Apprentissage précoce du français : selon de récentes enquêtes, l'enseignement du français précoce suscite des critiques et des interrogations justifiées. Rien que pour l'introduction du français précoce, le canton de Berne a investi 40 millions de francs. Il serait urgent d'ajuster les objectifs de la politique de formation « reposant sur des bases factuelles », telle qu'elle nous a été promise lors de l'introduction du *Lehrplan 21* avec son accent placé sur les compétences. Selon la réponse à la brève question déposée par l'auteur de la motion lors de la session de novembre 2022, l'objectif est désormais le plaisir d'apprendre une langue étrangère. La réponse laconique du Conseil-exécutif précise que « l'accent est avant tout mis sur le plaisir d'apprendre et la curiosité pour cette langue ». Un investissement aussi colossal devrait pourtant, selon les auteurs de la motion, permettre d'améliorer les résultats dans les meilleurs délais. Un report de l'apprentissage précoce du français à la 5<sup>e</sup> année du degré primaire (7H) pourrait libérer des moyens considérables que nous pourrions consacrer à des réformes éducatives plus efficaces et surtout à la lutte contre la pénurie de personnel enseignant. En outre, cela permettrait de renouer avec l'idée initiale de la réforme HarmoS, qui visait une harmonisation nationale des objectifs de formation. Il importe de présenter dans le rapport une variante permettant de revenir à l'ancien modèle en instaurant l'enseignement des langues étrangères à partir de la 5<sup>e</sup> année du degré primaire.

Avantages et inconvénients des écoles bilingues : d'une part, la demande des parents et des élèves de bénéficier d'un enseignement bilingue est bien plus forte que l'offre. D'autre part, ce type d'enseignement n'a de sens que pour les élèves qui, à la base, ont appris l'une des langues nationales dans leur enfance. Les nombreux enfants issus de la migration qui fréquentent les écoles bilingues sont dépassés. Selon nous, les écoles bilingues mettent en péril l'un des objectifs essentiels de notre système éducatif, à savoir l'acquisition sûre de l'une des deux langues nationales : comment l'INC entend-elle réagir face à ce dilemme ?

Échanges scolaires dans les différentes langues nationales au point mort : à quoi cela est-il dû ? Et comment pourrait-on améliorer la situation ? Les enseignantes et enseignants jouent un rôle décisif en ce qui concerne l'apprentissage des langues étrangères. De plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer le fait que le corps enseignant qui dispense des cours de langues étrangères ne dispose pas de connaissances linguistiques suffisantes. Dans la partie germanophone du canton, de moins en moins d'enseignantes et d'enseignants veulent étudier le français. Il convient de voir quelles sont les perspectives dans le cadre d'échanges étroits de part et d'autre. Il faut notamment se pencher sur la qualité de l'enseignement du français et de l'alle-

mand à la Haute école pédagogique (HEP) et à la Pädagogische Hochschule (PH) et l'améliorer. La focalisation sur le bilinguisme et l'apprentissage des langues étrangères nous préoccupe aussi au plus haut point, car elle entraîne une baisse des performances dans la langue maternelle (PISA 2018). Lire et écrire ne fait pas tout, mais si on ne sait pas lire et écrire, rien ne va.

## Réponse du Conseil-exécutif

*La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive) puisque sa réalisation relève de la compétence du Conseil-exécutif (art. 87 et art. 88, al. 2 de la Constitution du canton de Berne [ConstC] ; art. 12 et art. 12a, al. 2 de la loi sur l'école obligatoire [LEO]). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités pratiques. Il lui appartient de décider en dernier ressort.*

À l'instar des motionnaires, le Conseil-exécutif accorde beaucoup d'importance à la promotion du bilinguisme. Il en a d'ailleurs fait l'objectif n° 4 de son programme gouvernemental de législature 2023-2026.

Depuis l'adoption du nouvel article de la Constitution fédérale (Cst.) relatif à la formation en mai 2006, les cantons sont tenus d'harmoniser les principaux paramètres du système de formation. En vertu de l'article 62, alinéa 4 Cst., les objectifs de l'enseignement des langues à l'école obligatoire font également partie de ces paramètres. De concert avec les autres cantons-ponts (Fribourg, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Soleure et le Valais), le canton de Berne a décidé d'enseigner le français ou l'allemand en tant que première langue étrangère, selon la partie du canton concernée. Ainsi, dans les cantons du Jura, de Neuchâtel, de Fribourg (partie francophone), du Valais (partie francophone), de Vaud, de Genève et de Berne (partie francophone), l'allemand est enseigné à partir de la 5H, et l'anglais à partir de la 7H. Par ailleurs, l'aspect culturel joue un rôle essentiel dans la stratégie d'enseignement des langues : les élèves doivent découvrir la culture des autres régions linguistiques de leur canton/pays et comprendre à quel point connaître les langues nationales est important pour la vie politique, économique et culturelle en Suisse et, partant, pour la cohésion nationale.

À l'institut de la PHBern pour l'enseignement au degré primaire, le français est obligatoire pour l'ensemble des étudiantes et étudiants, quelle que soit leur spécialisation (cycle 1 ou cycle 2). Ces derniers ne peuvent donc pas renoncer au français. Ainsi, les conditions pour un enseignement du français de bonne qualité au degré primaire sont garanties. En outre, le nombre d'inscriptions à la discipline Français sont élevées à l'institut de la PHBern pour l'enseignement au degré secondaire I, ce qui est réjouissant.

Le Conseil-exécutif prend position comme suit sur les demandes formulées par les motionnaires :

### a) Analyse de la pertinence de l'apprentissage précoce des langues étrangères

Depuis août 2011, les élèves bernois apprennent dès la 5H le français dans la partie germanophone du canton et l'allemand dans la partie francophone du canton. Selon le Conseil-exécutif, l'apprentissage de la deuxième langue cantonale n'a pas fait l'objet de critiques de la part des milieux politiques, des parents et du corps enseignant ; ce sont plutôt les moyens d'enseignement *Mille feuilles* et *Clin d'œil* qui ont été partiellement contestés dans la partie germanophone du canton. Entre-temps, les éditions scolaires Schulverlag plus AG ont complètement remanié

ces deux manuels. De plus, l'introduction d'une liste des moyens d'enseignement autorisés a permis d'atténuer les critiques au sujet des moyens d'enseignement utilisés pour l'apprentissage du français.

Dans la partie francophone du canton, aucune critique n'a été soulevée concernant l'apprentissage précoce de l'allemand.

La recherche démontre que l'apprentissage précoce des langues étrangères est pertinent. En effet, les deux études comparatives internationales à grande échelle ELLiE (*Early Language Learning in Europe*) révèlent que commencer à apprendre une langue étrangère à un jeune âge conduit en moyenne à de meilleures performances et à une plus grande motivation. En outre, plusieurs études menées en Suisse et à l'étranger réfutent le fait que le grand nombre d'élèves allophones présents dans les écoles suisses a du mal avec l'apprentissage précoce des langues étrangères. Dans certains domaines, les enfants issus de la migration ont même de meilleurs résultats que les autres. De plus, une étude réalisée par la Haute école pédagogique de Suisse centrale en 2009 permet de conclure que la grande majorité des enfants ne sont pas dépassés par deux langues étrangères et remplissent les exigences minimales prévues par le plan d'études. Cette étude montre également que l'apprentissage d'autres langues ne se fait pas au détriment de l'allemand.

Enfin, l'effet durable de la politique qui est appliquée par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) depuis 1975 en matière de langues étrangères est attesté par une étude du Fonds national menée par l'Université de Berne : la population résidente suisse dispose en moyenne de compétences de base dans deux langues étrangères, ce qui la place parmi les meilleurs élèves européens.

Par conséquent, le Conseil-exécutif estime que l'apprentissage précoce des langues étrangères est pertinent. Il recommande donc d'adopter la demande des motionnaires d'analyser cette pertinence sur la base des études disponibles, et de la classer au vu des résultats de ces études.

## **b) Analyse de la promotion du bilinguisme par le biais d'écoles bilingues**

En vertu de l'article 9a, alinéas 3 et 4 LEO, les communes/commissions scolaires peuvent autoriser l'autre langue nationale comme langue d'enseignement dans certaines disciplines si le corps enseignant dispose des qualifications requises. À l'heure actuelle, deux expériences pédagogiques sont en cours, lesquelles ont été autorisées par la Direction de l'instruction publique et de la culture :

- Filière bilingue de Bienne
- Classes bilingues de la ville de Berne

Ces deux expériences pédagogiques se fondent sur les plans d'études cantonaux (Lehrplan 21 et Plan d'études romand [PER]). L'allemand et le français sont mis sur un pied d'égalité et l'apprentissage des deux langues est encouragé dans la même mesure. Les deux expériences pédagogiques font l'objet d'une évaluation externe complète.

## **c) Analyse des possibilités d'échanges linguistiques**

Tous les établissements de la scolarité obligatoire ont la possibilité d'organiser des échanges linguistiques. Le Bureau des échanges linguistiques du canton de Berne propose différents programmes et formats subventionnés (échanges de classes, camps, échanges individuels), adaptés à l'âge des élèves.

Il soutient les écoles lors de la sélection, de la préparation et de la réalisation des échanges, et met à leur disposition des supports informatifs et des documents (destinés au corps enseignant, aux parents et aux élèves), afin de limiter au maximum le travail que les enseignantes et enseignants doivent fournir pour organiser un échange.

Le nombre d'échanges a chuté à 1523 en 2020 et à 540 en 2021 en raison de la pandémie, mais il dépasse désormais le niveau d'avant la pandémie, avec environ 2000 échanges pour l'année scolaire 2022-2023. L'objectif est bien entendu que davantage d'écoles puissent en profiter. Des efforts en ce sens sont en cours. Par ailleurs, les écoles peuvent aussi organiser des échanges qui se déroulent sans l'implication du canton et dont ce dernier n'a donc pas connaissance.

Le Conseil-exécutif est prêt à analyser les effets des échanges linguistiques réalisés et propose donc d'adopter la demande des motionnaires.

Destinataire

– Grand Conseil